

DEC181313DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC121751DAJ du 26 juin 2012 nommant Mme Bernadette BEURTON, aux fonctions d'adjointe au délégué régional à compter du 1^{er} juillet 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 avril 2018

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire